

<p>POLYNESIE FRANCAISE VILLE DE MAHINA ILE DE TAHITI</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>																																																																																																																																																											
<p>DATE DE CONVOCATION 22.08.2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le vingt huit août, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni dans la salle de conseil de la mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de monsieur le Maire, Damas TEUIRA.</p>																																																																																																																																																											
<p>DATE D’AFFICHAGE 22.08.2019</p> <p>DATE DE SEANCE 28.08.2019</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <table border="1" data-bbox="209 804 564 1167"> <tr><td>En exercice</td><td>33</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>20</td></tr> <tr><td>Procurations</td><td>03</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>23</td></tr> <tr><td>Abstention</td><td>00</td></tr> <tr><td>Suffrages exprimés</td><td>23</td></tr> <tr><td>POUR</td><td>23</td></tr> <tr><td>CONTRE</td><td>00</td></tr> </table>	En exercice	33	Présents	20	Procurations	03	Votants	23	Abstention	00	Suffrages exprimés	23	POUR	23	CONTRE	00	<table border="1" data-bbox="579 443 1501 1921"> <thead> <tr> <th>NOM & PRENOM</th> <th>PRESENT</th> <th>ABSENT</th> <th>PROCURATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>M. Damas TEUIRA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Frédéric FRITCH</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Tenuhiarii FAUA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Bran QUINQUIS</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Marie-Pauline COJAN</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Léonce YEE ON</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Vaiora OOPA</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Jacki VERO</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Célestine WONG</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Chantal KWONG</td><td></td><td>X</td><td>Léonce YEE ON</td></tr> <tr><td>Mme Marie PAOFAI</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Yves IZAL</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>Mme Chestine IRITI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Samuel HEUEA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Tariu TEHEI</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Edgar FRITCH</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Benjamin COLOMBANI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Lory PAOFAI</td><td></td><td>X</td><td>Damas TEUIRA</td></tr> <tr><td>Mme Lorna OPUTU</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Jimmy TEAUROA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Vanessa TĒMATARU</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>Mme Orama GOODING</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Gloria TEIPOARII</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Warren AFO</td><td></td><td>X</td><td>Benjamin COLOMBANI</td></tr> <tr><td>Mme Lucie LUCAS</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Patrick LÉBOUCHER</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Marcelle CALMEL</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Sandy CHANGUY</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Joe MATITAI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Hervé TAPUTUARAI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. James BOURINEAU</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>Mme Tehotu MAPOTOEKE</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Georges TAIMANA</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> </tbody> </table>				NOM & PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION	M. Damas TEUIRA	X			M. Frédéric FRITCH	X			Mme Tenuhiarii FAUA	X			M. Bran QUINQUIS	X			Mme Marie-Pauline COJAN	X			M. Léonce YEE ON	X			Mme Vaiora OOPA		X		M. Jacki VERO	X			Mme Célestine WONG	X			Mme Chantal KWONG		X	Léonce YEE ON	Mme Marie PAOFAI		X		M. Yves IZAL		X		Mme Chestine IRITI	X			M. Samuel HEUEA	X			M. Tariu TEHEI		X		M. Edgar FRITCH		X		M. Benjamin COLOMBANI	X			Mme Lory PAOFAI		X	Damas TEUIRA	Mme Lorna OPUTU		X		M. Jimmy TEAUROA	X			Mme Vanessa TĒMATARU		X		Mme Orama GOODING	X			Mme Gloria TEIPOARII	X			M. Warren AFO		X	Benjamin COLOMBANI	Mme Lucie LUCAS	X			M. Patrick LÉBOUCHER	X			Mme Marcelle CALMEL	X			Mme Sandy CHANGUY	X			M. Joe MATITAI	X			M. Hervé TAPUTUARAI	X			M. James BOURINEAU		X		Mme Tehotu MAPOTOEKE		X		M. Georges TAIMANA		X	
En exercice	33																																																																																																																																																											
Présents	20																																																																																																																																																											
Procurations	03																																																																																																																																																											
Votants	23																																																																																																																																																											
Abstention	00																																																																																																																																																											
Suffrages exprimés	23																																																																																																																																																											
POUR	23																																																																																																																																																											
CONTRE	00																																																																																																																																																											
NOM & PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION																																																																																																																																																									
M. Damas TEUIRA	X																																																																																																																																																											
M. Frédéric FRITCH	X																																																																																																																																																											
Mme Tenuhiarii FAUA	X																																																																																																																																																											
M. Bran QUINQUIS	X																																																																																																																																																											
Mme Marie-Pauline COJAN	X																																																																																																																																																											
M. Léonce YEE ON	X																																																																																																																																																											
Mme Vaiora OOPA		X																																																																																																																																																										
M. Jacki VERO	X																																																																																																																																																											
Mme Célestine WONG	X																																																																																																																																																											
Mme Chantal KWONG		X	Léonce YEE ON																																																																																																																																																									
Mme Marie PAOFAI		X																																																																																																																																																										
M. Yves IZAL		X																																																																																																																																																										
Mme Chestine IRITI	X																																																																																																																																																											
M. Samuel HEUEA	X																																																																																																																																																											
M. Tariu TEHEI		X																																																																																																																																																										
M. Edgar FRITCH		X																																																																																																																																																										
M. Benjamin COLOMBANI	X																																																																																																																																																											
Mme Lory PAOFAI		X	Damas TEUIRA																																																																																																																																																									
Mme Lorna OPUTU		X																																																																																																																																																										
M. Jimmy TEAUROA	X																																																																																																																																																											
Mme Vanessa TĒMATARU		X																																																																																																																																																										
Mme Orama GOODING	X																																																																																																																																																											
Mme Gloria TEIPOARII	X																																																																																																																																																											
M. Warren AFO		X	Benjamin COLOMBANI																																																																																																																																																									
Mme Lucie LUCAS	X																																																																																																																																																											
M. Patrick LÉBOUCHER	X																																																																																																																																																											
Mme Marcelle CALMEL	X																																																																																																																																																											
Mme Sandy CHANGUY	X																																																																																																																																																											
M. Joe MATITAI	X																																																																																																																																																											
M. Hervé TAPUTUARAI	X																																																																																																																																																											
M. James BOURINEAU		X																																																																																																																																																										
Mme Tehotu MAPOTOEKE		X																																																																																																																																																										
M. Georges TAIMANA		X																																																																																																																																																										
	<p>Formant la majorité des membres en exercice Absents : 13 Monsieur Léonce YEE ON, 5ème Adjoint au Maire a été élu secrétaire.</p>																																																																																																																																																											

VILLE DE MAHINA
Bureau du courrier

29.08.19 N°: 6187

Expediteur: Ref: Date:

ana CAB DGS B. Com. DGS B-CO
DRD
LA DRE DST
DSTEP
CCAP
M. P. DRH
L. Y-O DPM
Tovana DLCIS

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
29 AOUT 2019
N° 1107

Approuvant l'opération « acquisition d'un véhicule tracteur destiné au service des cimetières », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant de Pays.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du C.G.C.T ;
- Vu le budget de la commune.

EN SA SÉANCE DU 28 AOÛT 2019

- ADOPTE -

Article 1 : Le principe de l'opération « Acquisition d'un véhicule tracteur destiné au service des cimetières » est approuvé.

Article 2 : Le dossier technique est validé.

Article 3 : Le plan de financement de l'opération est accepté et se présente ainsi qu'il suit :

Désignation	Coût total TTC	Commune	DDC
Acquisition d'un véhicule tracteur destiné au service des cimetières	8 923 836 CFP	5 354 302 CFP	3 569 534 CFP
Taux	100%	60%	40%

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer les conventions de financements correspondantes ainsi que tout acte à intervenir pour régler les conditions de versement des subventions ainsi que tout autre document relatif à cette opération.

Article 5 : Le Maire est habilité à lancer les consultations nécessaires et à signer les marchés ainsi que les avenants éventuels à cette opération.

Article 6 : La dépense y afférente est imputation au Chapitre 21, Article 2182 du Budget Principal.

Article 7 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après envoi à la subdivision administrative

Le 29.08.2019 et affichage le 29.08.2019





Rapport de présentation

Relatif à un projet de délibération Approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule tracteur destiné au service des cimetières », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

Mesdames, Messieurs les Adjointes au Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

PROJET : Acquisition d'un tracteur destiné au service des cimetières

SECTEUR CONCERNÉ : Service public des pompes funèbres

SOUS-SECTEUR : Cimetière

1. État des lieux / Contexte

1. Problèmes rencontrés

La Ville de Mahina dispose de trois (3) cimetières, implantés à des lieux différents : deux (2) au PK 13,500 côté montagne OROFARA, un (1) sur la Pointe-Vénus.

Pour ce faire, un service des cimetières a été créé dont ses principales missions sont : la gestion des concessions, l'entretien des cimetières et l'organisation des inhumations et exhumations.

Pour toutes inhumations, les tombes sont creusées par le tractopelle de la régie des déchets, selon ses disponibilités. Le service des cimetières est fortement dépendant de la disponibilité de ce matériel roulant et de son opérateur. Les opérations sont généralement réalisées en dehors de heures de travail, après 15h30. En cas d'urgence ou d'indisponibilité du tractopelle, les agents du service des cimetières sont contraints de creuser à la pelle les tombes des défunts. Outre l'incidence sur la condition physique des agents, les volumes de terre déplacés et la profondeur de travail rendent ces interventions périlleuses.

En outre, le service des cimetières réalise manuellement l'entretien des bordures et des espaces verts des trois (3) cimetières, à l'aide de débroussailleuse, exemple : la route du cimetière d'Orofara, sur près de 2 km. Ce travail fastidieux prend généralement 4 à 5 jours pour être réalisé. En cas d'inhumation et de préparation de caveau, il doit cesser faute de main d'œuvre.

1.2 Données chiffrées pour le service

Interventions	2018	1 ^{er} semestre 2019
Inhumations	51	29
Entretien des cimetières	12X3	6X3
A titre exceptionnel ou sur demande de la famille		
Exhumations	26	10

1.3 Mode de fonctionnement et d'organisation actuel

Organigramme du service des cimetières :

Responsable : Monsieur Charles BERNIERE

Agents polyvalents : Gidéon AIHO

Rauana FARAHEI

Pierre SCHULZE

Agent Administratif : Céline TAINANUARII

Extrait du registre de la délibération n° 072-2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « acquisition d'un véhicule tracteur destiné au service des cimetières », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

Mode de fonctionnement :

Le service des cimetières de la commune de Mahina fonctionne 5 jours/7 de Lundi à jeudi de 7h30 à 15h30, le vendredi de 7h30 à 14h30 et exceptionnellement le samedi de 7h30 à 12h00 (midi). L'équipe est constituée d'un (1) responsable, trois (3) agents polyvalents et d'un (1) agent administratif.

Les équipements :

Immatriculation	Date de mise en circulation	État de l'Engin
232 071 P	2016	Opérationnel

2. Objectifs à atteindre

2.1 Objectifs du secteur concerné

L'objectif de l'opération est de compléter le parc à matériels roulants fortement sollicité. Ce nouveau matériel roulant permettra de répondre aux besoins grandissant liés aux différentes missions actuellement opérées par le service. De plus, il permettra d'offrir un service public de qualité à l'ensemble de la population de Mahina, d'assurer une meilleure sécurité avec des moyens adaptés et efficaces et donc de disposer d'un service performant.

2.2 Objectifs de l'opération

- Acquérir un engin de travail polyvalent pour le service des cimetières ;
- Améliorer l'efficacité du service avec l'utilisation de matériel sécurisant en parfait état de fonctionnement ;
- Limiter le travail des agents en dehors des horaires légaux ;
- Mettre à disposition les moyens nécessaires aux missions du service.

Résultats attendus :

- Permettre une meilleure organisation du service ;
- Acquérir un outil de travail adapté à la polyvalence des missions du service ;
- Permettre un entretien régulier et mécanisé du cimetière.

3. Modalités de fonctionnement du service

3.1 Personnel

L'effectif du service des cimetières se décompose d'un (1) responsable, trois (3) agents polyvalents et un (1) agent administratif. (PJ/1)

3.2 Tarification et équilibre financier du service

Actuellement, ce service fait l'objet d'une tarification. (PJ/2)

DROITS et FRAIS DE CONCESSIONS

Concessions de terrains temporaires ou trentenaires

Concession 3m²

- Temporaire (15 ans) : 20 000 FCFP/m²
- Trentenaire : 25 000 FCFP/m²

Concession 9m²

- Temporaire (15 ans) : 30 000 FCFP/m²
- Trentenaire : 35 000 FCFP/m²

Extrait du registre de la délibération n° 072-2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « acquisition d'un véhicule tracteur destiné au service des cimetières », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

Concessions temporaires ou trentenaires pour caveau hors-sol (enfeu)

- Temporaire (15 ans) : 100 000 FCFP/unité
- Trentenaire : 200 000 FCFP/unité

Concessions temporaires ou trentenaires pour columbarium

- Temporaire (15 ans) : 15 000 FCFP/unité
- Trentenaire : 30 000 FCFP/unité

Frais d'acte- Établissement de levés de plans : 5000 FCFP / acte

FRAIS D'INHUMATIONS

En terre et en concession (Y compris le creusement, l'accompagnement et comblement de la fosse)

- Adultes : 15 000 FCFP
- Enfants de + 3ans : 8 000 FCFP
- Enfants de – 3 ans : Gratuit

En caveau et en concession (Y compris l'ouverture et fermeture)

- Adultes : 15 000 FCFP
- Enfants de + 3ans : 8 000 FCFP
- Enfants de – 3 ans : Gratuit

Frais de dispersion des cendres dans le jardin souvenir

- Adultes/ Enfants : 10 000 FCFP

FRAIS D'EXHUMATIONS

En terre et en caveau

- Adultes : 20 000 FCFP
- Enfants de + 3ans : 10 000 FCFP
- Enfants de – 3 ans : Gratuit

4. Objet de l'opération

4.1 Description de l'opération

L'opération consiste en l'acquisition d'un tracteur destiné au service des cimetières. Cette acquisition est nécessaire au complément de matériel roulant existant.

4.2 Choix technique et technologique retenu

Le matériel roulant devra être adapté aux situations.

Caractéristiques du véhicule :

- Tracteurs TTR4400 DSTII Hydrostatique moteur YANMAR 38 cv
- Canopy en résine pour tracteurs moyens et grands
- Chargeur frontal MP2 avec godet 1200 mm
- Epareuse
- Pelle retroexcavateur 200
- Godet 250mm lourd

(PJ/3)

Extrait du registre de la délibération n° 072-2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « acquisition d'un véhicule tracteur destiné au service des cimetières », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

4.3 Modalités d'organisation et de fonctionnement

Le mode de fonctionnement et d'organisation du service des cimetières reste inchangé.

5. Modalités de réalisation de l'opération

5.1 Calendrier prévisionnel de réalisation

La procédure d'appel d'offres est prévue après la notification de tous les arrêtés de financement.

L'hypothèse d'obtention des arrêtés de finances en Août 2020 permet d'établir le calendrier prévisionnel suivant :

Lancement de l'appel d'offres : Septembre 2020
Attribution du Marché : Octobre / Novembre 2020
Livraison du véhicule : Avril 2021

5.2 Mode opératoire

L'opération d'acquisition de ce matériel roulant fera l'objet d'un marché à procédure formalisée.

6. Budget

6.1 Coût et plan prévisionnel de financement

6.1.1 Coût

Le montant de l'opération s'élève à 8 923 836 F CFP TTC.

6.1.2 Taux directeur applicable

Le taux applicable est de 40%.

6.1.3 Plan prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel se présenterait ainsi qu'il suit :

Opération	Intervenant	Taux directeur	Total
Acquisition d'un tracteur destiné au service des cimetières	Pays	40 %	3 569 534 F CFP
	Commune	60 %	5 354 302 F CFP
	Total	100 %	8 923 836 F CFP

6.2 Demande de bonification et justification

Néant.

6.3 Échéancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération

Délai de réalisation de l'opération

- Marché à procédure formalisée : 30 jours
- Dépouillement : 2 semaines
- Approbation et notification du marché : 2 semaines
- Livraison du véhicule : 6 mois

Soit environ huit mois (8) de réalisation de l'opération du lancement jusqu'à la livraison du matériel roulant.

La dépense sera imputée sur l'année 2020.

Début de l'opération : Septembre 2020

Fin de l'opération : Avril 2021

Extrait du registre de la délibération n° 072-2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « acquisition d'un véhicule tracteur destiné au service des cimetières », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

6.4 Modalités d'amortissement de l'opération

L'immobilisation est fixée par la délibération communale n°74/2008 du 15 Décembre 2008 laquelle porte à 08 ans la durée d'amortissement du matériel de transport lourd. (camions, véhicules industriels, bateaux...)

(PJ/4)

Amortissement linéaire

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- La valeur comptable d'acquisition de ce matériel roulant est de 8 923 836 F CFP TTC,
- La durée d'utilisation du matériel roulant est de huit (08) ans.

On peut alors définir le taux d'amortissement linéaire appliqué à cette immobilisation qui sera de :

- Taux d'amortissement linéaire = 100% /08 année = 12.5 % par an

Ce qui veut dire que la ville de Mahina va amortir le matériel roulant sur la base d'une annuité d'amortissement égal à 20 % de la valeur d'acquisition de l'immobilisation, soit 12.5% de 8 923 836 F CFP.

Annuité d'amortissement = valeur du bien * taux d'amortissement linéaire

Annuité d'amortissement = 8 923 836 * 12.5% = 1 115 480 (par an)

On peut alors dresser le plan d'amortissement du matériel roulant qui sera le suivant :

Période	Valeur comptable de début d'exercice	Annuité d'amortissement	Amortissement cumulés	Valeur comptable nette en fin d'exercice
01/01/20	8 923 836	1 115 480	1 115 476	7 808 356
01/01/21	7 808 356	1 115 480	2 230 956	6 692 876
01/01/22	6 692 876	1 115 480	3 346 436	5 577 396
01/01/23	5 577 396	1 115 480	4 461 916	4 461 916
01/01/24	4 461 916	1 115 480	5 577 396	3 346 436
01/01/25	3 346 436	1 115 480	6 692 876	2 230 956
01/01/26	2 230 956	1 115 480	7 808 356	1 115 476
01/01/27	1 115 476	1 115 480	8 923 836	0

7. Indicateurs

7.1 Les indicateurs au moment de la demande de subvention

Nombre de décès par an	51
Taux d'occupation des cimetières	55%

7.2 Les indicateurs estimés après la réalisation de l'opération

Nombre de décès par an	51
Taux d'occupation des cimetières	55%

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Maire,
Damas TEUIRA

